

By Mr. Baker (Nepean—Carleton),—Return to an Order of the House, dated December 5, 1979, for a copy of the report by Stevenson and Kellogg Ltd. on a new classification system for the government.—(*Notice of Motion for the Production of Papers No. 11*).—Sessional Paper No. 311-3/11.

By Mr. Crombie, a Member of the Queen's Privy Council,—Report on the Administration of the Canada Pension Plan for the fiscal year ended March 31, 1978, pursuant to section 118 of the Act, chapter C-5, R.S.C. 1970. (English and French).—Sessional Paper No. 311-1/83.

By Mr. Crombie,—Report on Expenditures and Administration of the Family Allowances Act for the fiscal year ended March 31, 1978, pursuant to section 14 of the Act, chapter F-1, R.S.C., 1970. (English and French).—Sessional Paper No. 311-1/141.

By Mr. Crombie,—Report on Expenditures and Administration of the Old Age Security Act for the fiscal year ended March 31, 1978, pursuant to section 26 of the Act, chapter O-6, R.S.C., 1970. (English and French).—Sessional Paper No. 311-1/204.

Par M. Baker,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre 1979, demandant copie du rapport de *Stevenson and Kellogg Ltd.* sur un nouveau système de classification pour le gouvernement.—(*Avis de motion portant production de documents n° 11*).—Document parlementaire n° 311-3/11.

Par M. Crombie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport sur l'administration du Régime de pensions du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1978, conformément à l'article 118 de cette Loi, chapitre C-5, S.R.C. 1970. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 311-1/83.

Par M. Crombie,—Rapport sur les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur les allocations familiales, pour l'année financière terminée le 31 mars 1978, conformément à l'article 14 de cette Loi, chapitre F-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 311-1/141.

Par M. Crombie,—Rapport sur l'application de la Loi sur la sécurité de la vieillesse comprenant un compte des recettes et déboursés, pour l'année financière terminée le 31 mars 1978, conformément à l'article 26 de cette Loi, chapitre O-6, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 311-1/204.

---

At 10.28 o'clock p.m., the House adjourned until tomorrow at 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 2(1).

---

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.